

### *L'ajournement*

femmes. Je crois qu'on a respecté la demande du gouvernement de donner la priorité à ce dossier.

En terminant, je tiens à réitérer l'engagement que le gouvernement a pris de faire respecter le principe du salaire égal pour un travail équivalent et à vous assurer qu'il tiendra parole. Même s'il faut parfois du temps pour parvenir à l'équité salariale entre les groupes à prédominance masculine et les groupes à prédominance féminine, nous nous assurons que nos démarches sont bonnes, que toutes les parties ont la chance de participer à l'établissement de cette politique et que le cadre de la négociation collective est bel et bien respecté. Dans une organisation aussi vaste et aussi diversifiée que la fonction publique fédérale, cette tâche peut être compliquée, mais elle n'est pas impossible.

#### LES AFFAIRES INDIENNES

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Madame la Présidente, le 1<sup>er</sup> décembre, on a cessé d'exploiter tous les puits de Petro-Canada sur les terres ancestrales des Indiens du lac Lubicon dans le nord-ouest de l'Alberta. Les activités n'ont pas repris depuis. Petro-Canada et son partenaire, Norcen Energy Resources, ont décidé volontairement de se plier à la demande des Indiens du lac Lubicon qui réclamaient l'arrêt des activités sur leurs terres à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Les Indiens du lac Lubicon ont présenté cette requête qui, si elle n'avait pas été respectée, serait devenue un ordre le 1<sup>er</sup> décembre, afin d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral. C'est là une tactique de plus adoptée par la bande, afin de forcer le gouvernement fédéral à négocier un règlement juste de leurs revendications territoriales, chose que les Indiens réclament depuis des dizaines d'années. Deux jours avant l'arrêt des activités, soit le 29 novembre, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien la question suivante:

Le gouvernement va-t-il demander à ses représentants d'annoncer clairement qu'il est disposé à reprendre les négociations avec les Indiens du lac Lubicon sur tous les aspects de leurs revendications territoriales, notamment un certain dédommagement?

• (1910)

Dans sa réponse, le ministre a évité adroitement la question de la négociation possible d'un dédommagement, en affirmant plutôt:

... depuis que nous avons présenté cette offre, en janvier dernier, nous sommes prêts à retourner à la table des négociations, afin de discuter de l'offre équitable et globale qui a été présentée aux Indiens du lac Lubicon.

Ce qu'il n'a pas précisé, c'est que l'offre faite en janvier dernier excluait précisément toute négociation d'un dédommagement possible pour les Indiens du lac Rubicon. Elle renfermait une série de propositions disparates concernant diverses formes d'aide dont pourrait profiter la

bande, des garanties quant à certains crédits que le gouvernement fédéral pourrait verser, les promesses selon lesquelles quelques initiatives du gouvernement fédéral pourraient être réexaminées dans l'espoir de les rendre plus généreuses à l'égard de la bande, et enfin le versement de certaines sommes en fiducie dans un fonds de dotation pour la bande.

On excluait clairement et catégoriquement tout dédommagement négocié pour les années où la bande n'a pas reçu de paiements aux termes des traités, car les intéressés avaient été oubliés par les négociateurs du gouvernement fédéral chargés de négocier le Traité Huit avec les Indiens et pour les richesses minérales qui, évaluées à des milliards de dollars ont été puisées dans le sous-sol des terres des Indiens du lac Rubicon, alors qu'ils tentent depuis 50 ans, patiemment et raisonnablement, de parvenir à un règlement équitable de leurs revendications.

Ne nous y trompons pas; il s'agit d'une forte somme en l'occurrence. Les paiements dus au total pour les années passées sont évalués à 170 millions de dollars au plus, selon la méthode approuvée par le propre enquêteur du gouvernement fédéral, M. E. David Fulton. Dans une déclaration sous serment déposée au nom du gouvernement de l'Alberta le 30 juin 1983, on estimait que «le coût financier pour l'Alberta», début de l'interpolation, d'une injonction contre toute prospection gazière et pétrolière sur les 4 000 milles carrés de terres ancestrales des Indiens du lac Lubicon, fin de l'interpolation, «pourrait varier entre 450 et 500 millions de dollars par année». D'autres calculs ont permis d'établir à environ cinq milliards de dollars la valeur de la production de pétrole et de gaz des terres ancestrales des Lubicons ces dix dernières années.

Il est utile, et tout à fait logique, de connaître ce chiffre si l'on pense que l'indemnisation totale demandée par les Lubicons n'est que ce dont ils ont été privés en raison de l'incompétence des premiers négociateurs gouvernementaux du Traité Huit; 170 millions de dollars, environ le tiers d'une année de production selon l'affidavit de 1983 du gouvernement de l'Alberta. Mais, certains objecteront que le gouvernement a généreusement offert 45 millions de dollars. Ils diront qu'en rejetant cette offre et en demandant la somme indécente de 170 millions de dollars les Lubicons font preuve d'avidité et veulent contrarier. Est-ce vraiment le cas?

Peut-être pouvons-nous mieux évaluer la situation en comparant la position des Lubicons aux règlements obtenus à l'issue de récentes négociations. Je n'en mentionnerai que deux, les deux étant des règlements remarquables de revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités qui viennent s'ajouter à d'autres rè-